



Compte rendu du CA du 7 octobre

Présents : ROY Céline
LEMIGNON Stéphane
CADY Régis
DUBOST Jean-Christophe
MOULIN Lydia
LEBELLOUR Dominique.
LALLICAN Jean-Simon
FAVEREAU isabelle.
EVEN Jean-François.

- championnat de France saison 2009 :

Les inscriptions pour le championnat de France 2009 sont arrivées au club, manque plus que celui des filles.

Le club décide cette année d'inscrire 3 équipes hommes, 1 équipe régionale ainsi qu'une équipe femme. Malgré la création cette année par la commission polo d'une N4, le club n'a pas trouvé raisonnable l'inscription d'une équipe dans cette catégorie jugeant les effectifs un peu trop justes pour l'inscription de cette 5^{ème} équipe homme.

Le club se portera volontaire à l'organisation d'une journée de championnat de France en N1.

- subventions Conseil Général :

Le dossier concerné a été rempli, la partie financière a été transmise au trésorier pour la partie financière.

-Licences :

Le club compte aujourd'hui 68 licenciés. Les 3 premières Licences inscrites ont présenté une anomalie concernant le renseignement du certificat médical, cette erreur a été remontée à la fédération à qui nous avons demandé réparation. Un duplicata sera également demandé afin de faciliter le déplacement des athlètes.

-tarifs location :

Une étude de marché va être effectuée par Jean-François EVEN concernant les tarifs de location ainsi que les encadrements avec moniteur. Ces tarifs n'ayant pas été actualisés depuis quelques années.

-matériel nautique :

Un certain nombre de besoins concernant le matériel nautique à été demandé par Jérôme MAINGUY.

- pagaie initiation / pagaie cuillère.
- kayak pour gros gabarit.
- gilet de sauvetage environ 12 quantité en S et XS.
- Jupe 12 Quantité.
- Ballon de waterpolo 5 Quantité Taille 5.
- Réserves.

Jean-Simon LALLICAN s'occupe de faire un devis concernant les gilets, jupes, ballons ainsi que les réserves.

- Coupe de France.

Le remboursement intégral du billet de train de Guillaume BERRE a été approuvé par l'ensemble du CA étant donné qu'il était le 5^{ème} joueur.

Notons tout de même que ce type d'action est exceptionnelle, et il sera demandé de faire une demande via les capitaines d'équipes 15 jours avant la compétition.

Le Président